

CONVENTION D'ALLÈGEMENT ENTRE L'ÉTUDIANT·E ET LE JURY

Liste des unités d'enseignement du 1^{er} et 2^{ème} quadrimestre choisies pour l'année académique 23-24 (l'étudiant·e doit suivre au minimum 16 crédits).

NB - L'étudiant·e qui demande un allègement après la période d'évaluation de janvier ne peut alléger son PAE qu'en retirant des unités d'enseignement du deuxième quadrimestre.

Code	Intitulé de l'unité d'enseignement	Quadri	Crédits
Total des crédits			

Date

Le/...../202....

Signature de l'étudiant.e

Date

Le/...../202....

Pour le jury,

Autorisation à suivre le programme allégé tel que fixé dans la présente convention / refus (biffer la mention inutile)

Signature